



GROUPEMENT FRANÇAIS DES PERSONNES HANDICAPEES

PROMOUVOIR LE PARTAGE D'EXPERIENCES POSITIVES ET LA PARTICIPATION
CITOYENNE

Rapport Moral et Rapport d'Activité 2016

Projet V.3

<i>Membres</i>		
<p>ADVOCACY France</p> <p>Association d'usagers en santé mentale médico-sociale et sociale</p>	<p>AFSEP</p> <p>Nouvelle Association Française des Sclérosés en Plaques.</p>	<p>AMI</p> <p>Association des Malades, Invalides et Handicapés</p>
<p>ANPIHM</p> <p>Association Nationale Pour l'Intégration des personnes Handicapées Moteurs</p>	<p>APAFH Finances</p> <p>Association Pour l'Aide au Handicap au sein du ministère des Finances</p>	<p>FDEA</p> <p>Femmes pour le Dire Femmes pour Agir</p>
<p>GIHP</p> <p>Groupement pour l'Insertion des Personnes Handicapées Physiques</p>	<p>Collectif des Membres Individuels</p> <p>Membres du GFPH</p>	<p>Collectif des Associations locales</p> <p>Membres du GFPH</p>



Membre de l'Organisation
Mondiale des Personnes
Handicapées
<http://www.dpi.org/>

45 rue Riquet - appt. 664 - 75019
Paris

Tel : +33 (0)1 40 375 700

<http://gfph.dpi-europe.org/>

secretariat.gfph@dpi-europe.org

Rapport Moral et Rapport d'Activité 2016

Sommaire

Sommaire	2
Rapport Moral du GFPH	Erreur ! Signet non défini.
Rapport d'activité	2
Vie interne du Groupement.	3
Représentation extérieure du Groupement.	3
Dans le monde.....	3
En Europe.....	4
Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées CNCPH.	5
Pairémulation ®	6
Annexes	7
Répartition des activités	7
Communiqués de presse	8
Communiqué du Le 27 avril 2016.....	8
Communiqué du 17 mai 2016.....	9
Communiqué du 05 août 2016	10

Rapport d'activité

du

Groupement Français des Personnes Handicapées.

(Projet V3)

Vie interne du Groupement.

Au cours de l'année 2016, le Groupement a réuni son Conseil d'Administration à 3 reprises et a tenu son Assemblée Générale le 23 juin 2016. Le Président a souhaité renforcer la coordination des membres pour appuyer les interventions du GFPH au CNCPH, travail particulièrement difficile compte tenu des sollicitations multiples et des capacités représentatives des associations, tant en termes de capacités financières que de disponibilité de militants bénévoles motivés et formés pour assurer leur représentation.

Malgré ce contexte difficile, les retours des membres et les sollicitations qui arrivent au siège social du GFPH témoignent de soutien à sa démarche originale et accessible comme il es fait état dans ce présent compte rendu d'activité.

Représentation extérieure du Groupement.

Dans le monde.

Créé en 1993 sur la base des principes d'action de l'Organisation Mondiale des Personnes Handicapées –OMPH- (Disabled Peoples' International –DPI-), le GFPH ne pouvait rester indifférent à la crise majeure que connaît cette organisation internationale depuis la mise à pied de son Président en Juin 2015 par le Conseil Mondial extraordinaire qui s'est tenu à Dhaka, Bangladesh, et auquel le Vice Président du GFPH a activement participé.

L'animation et la vie de l'OMPH ont donc fortement mobilisé l'action du GFPH suite à l'élection de son représentant, Jean-Luc Simon, au poste de Secrétaire Général de l'Organisation Mondiale. Ainsi, avec l'organisation de son Assemblée Mondiale au Caire, Egypte, les 20 et 21 mars 2016, c'est la coordination de l'inscription et de la participation de 150 de ses membres venant de 50 pays des cinq continents qui a ainsi été assurée par le GFPH. Cet événement d'envergure à également demandé au GFPH de créer et d'animer deux sites internet, [celui de l'Assemblée Mondiale](#) et [celui](#)

[de l'OMPH](#) reconstruit et animé par ses soins. Avec les traductions de l'Anglais vers le Français de nombreux documents, le soutien apporté par le GFPH pour épauler l'action du Secrétaire Général de l'OMPH a ainsi mobilisé la moitié du temps d'action du GFPH en 2016, une charge qui sera dans l'avenir prise en charge par la Région Europe de l'OMPH dont la présidence est également assurée par le Vice Président du GFPH.

Avec et pour l'OMPH, le GFPH a également sur le plan international :

- Répondu à deux questionnaires et enquêtes de besoins de [l'OMS](#) et de [IDA](#)¹.
- Exprimé la voix des personnes handicapées à la Conférence internationale sur la prévention des risques majeurs à Davos, Suisse.
- Représenté l'OMPH aux réunions de l'Alliance Internationale du Handicap pour préparer la Conférence des Etats Parties à la Convention relative aux Droits des Personnes Handicapées qui se tiendra à New York du 13 au 16 juin 2017
- Représenté l'OMPH à la réunion de l'Accord EUR-OPA

En Europe

Le Groupement représentés par Jean-Luc Simon a participé aux travaux du Forum Européen des Personnes Handicapées (FEPH) et soutenu les action du Président de la Région Europe de l'OMPH (RE-OMPH), notamment pour participer activement et/ou exprimer la voix des personnes handicapées à :

- Un Conseil d'Administration du FEPH à Dublin et à son Assemblée Générale à Amsterdam.
- L'élaboration de la stratégie du FEPH pour le soutien au développement en direction des pays du sud en participant à deux vidéos réunions.
- La [3e réunion du Groupe de travail sur les migrants](#), les demandeurs d'asile et les réfugiés dans le contexte de prévention et de gestion des risques majeurs, Conseil de l'Europe, Aix en Provence, 10-11 mars 2016.
- Deux réunions du groupe de haut niveau de l'Accord Européen et Méditerranéen sur les Risques Majeurs (EUR-OPA), à Paris; France, et à Naples, Italie.
- Une réunion du Conseil Economique et social Européen sur l'application de la Convention relative aux Droits des Personnes Handicapées (CDPH), à Bruxelles.

¹ [Alliance Internationale du Handicap](#), Fédération des ONG Internationales basée à New York.

- Une [conférence du Conseil de l'Europe sur les migrations](#) à Lisbonne, Portugal.
- L'Assemblée Générale de la Région Europe de l'OMPH à Zagreb, Croatie
- La célébration de la Journée Internationale des personnes Handicapées à [l'UNESCO](#), Paris, France, et [avec le programme EUR-OPA](#).

Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées CNCPH.

Le Groupement a participé à la quasi-totalité des réunions du Conseil en la personne de Jocelyne Nouvet-Gire (AFSEP) ou de Vincent Assante, ou des deux à la fois, en étant contraints de donner malheureusement des avis défavorables à l'ensemble des textes traitant de l'accessibilité du cadre bâti des transports, et parfois aussi des avis défavorables concernant l'accompagnement scolaire insuffisant, les réponses apportées aux personnes autistes, la prestation de compensation ou à propos de services d'aides humaines.

Le Groupement est amené à relever le taux de solidarité entre les associations représentant des situations de handicap diverses, ce au prétexte que certaines questions sont trop particulières pour être maîtrisées par l'ensemble des représentants associatifs ou autres.

C'est ainsi qu'à l'occasion d'un texte portant sur les personnes autistes, il a été enregistré 5 avis favorables, 3 avis défavorables (dont celui du Groupement) et plus de 30 abstentions !

Ce fut également le cas pour l'accessibilité du cadre bâti intéressant les personnes dites handicapées moteurs où il a été enregistré 4 avis défavorables, 9 avis favorables, et 32 abstentions !

Plus fondamentalement, si le Conseil a l'avantage d'être une structure qui permet que les Associations soient consultées, il reste que cet organisme n'a en réalité pour principal objectif que de donner aux décisions gouvernementales l'apparence d'une co-construction avec le mouvement associatif, ce vis-à-vis de l'opinion publique afin de nourrir la communication politique des différents gouvernements !

Même s'il est parfois possible de faire évoluer les textes sur des points moyennement importants, il reste que malgré les avis défavorables, les gouvernements publient des textes réglementaires sans le moindre scrupule.

En termes de cohérence, il serait à l'évidence indispensable que les associations membres du Groupement et siégeant à titre individuel au Conseil, comme le Groupement lui-même, veillent à

confronter leurs analyses des textes présentés afin, chaque fois que possible, qu'une position semblable puisse être exprimée, et non pas contradictoire comme c'est trop souvent le cas, précisément par manque de concertation en amont.

Pairémulation[®].

Après la publication en 2015 des résultats de la recherche menée sur les fonctions sociales qui émergent de cette pratique de soutien mutuel et après les recommandations du rapport « Zéro sans solution » qui en recommande le développement, si de nombreuses associations se sont emparées de cette pratique pour développer leurs propres initiatives le GFPH en lui même n'a trouvé ni les ressources humaines ni les moyens structurels de poursuivre des actions pour son développement. Il est notamment à regretter qu'après avoir rencontré, à sa demande et à ce propos, la Chargée de Mission du Ministère des Affaires sociales pour la mise en œuvre du rapport « Zéro sans solution », Marie-Sophie Desaulle, les échanges tenus à cette occasion n'aient été suivis d'aucun effet.

Les appels de plusieurs personnes en situation de handicap tout autant que les marques d'intérêt exprimés par de nombreux étudiants et professionnels du secteur médicosocial, encouragent toutefois la poursuite de la dynamique engagée. Après bientôt 25 ans de diverses actions pour la reconnaissance et le développement de la Pairémulation, l'action du GFPH maintenant pleinement reconnue tant par les acteurs associatifs que par les pouvoirs public, est aujourd'hui appelée à s'orienter vers d'autres modes d'opération.

Pour mieux accompagner celles et tous ceux qui souhaitent soutenir leurs pairs et suivre les voies tracées par les premiers acteurs français, européens et internationaux du mouvement pour la Vie Autonome, le GFPH s'engage aujourd'hui pour faire émerger la Pairémulation[®] au sein des associations et des institutions médicosociales.

Rencontres avec les partenaires associatifs.

Le GFPH a consacré en 2016 une part croissante de son activité à la rencontre avec le secteur associatif français, et ce principalement sur les sujets de l'accessibilité, de la Pairémulation[®] et de la Convention Internationale relative aux Droits des Personnes Handicapées (CDPH).

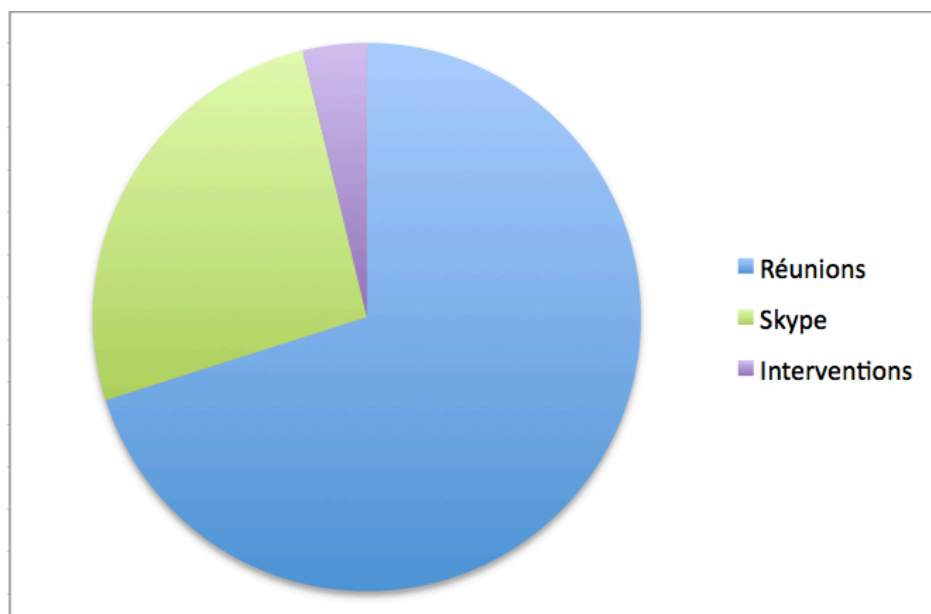
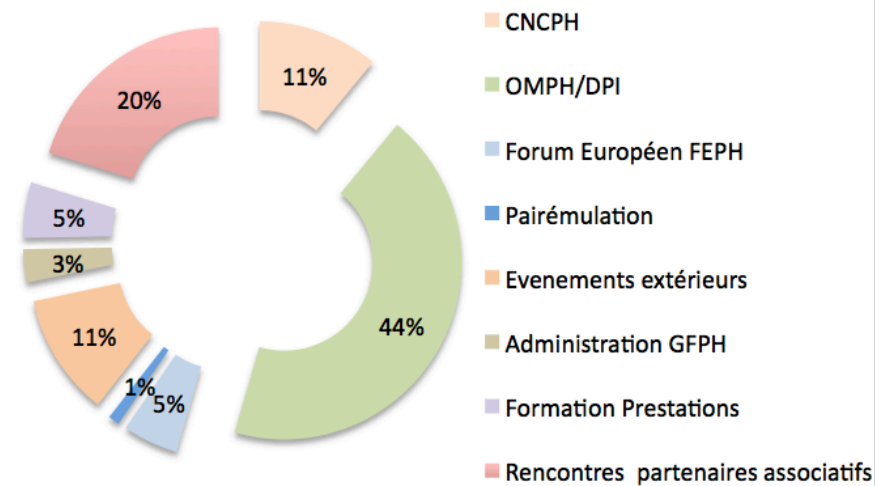
Sollicité par le Conseil Français des personnes Handicapées pour les questions Européennes, le CFHE, il a apporté son expertise au travail engagé pour l'écriture du rapport de la société civile sur l'application de la CDPH et accepté de développer le chapitre qui concerne l'Article 19 « *Autonomie de vie et inclusion dans la société* ». Le bouclage du rapport final est prévu fin 2017.

Annexes

Répartition des activités

Répartition des activité du GFPH, 2014							
CNCPH	OMPH/DPI	Forum Européen FEPH	Pairémulation	Evenements extérieurs	Administration GFPH	Formation Prestations	Rencontres partenaires associatifs
48	120	25	3	22	33	15	62
11%	43%	5%	1%	11%	3%	5%	20%

Activités du GFPH en 2014



Communiqués de presse.

Communiqué du Le 27 avril 2016.

Afin de poursuivre et amplifier la lutte engagée des 2014 contre les mesures gouvernementales remettant en cause les maigres acquis apportés par la loi du 11 février 2005 en matière d'accessibilité du cadre bâti et des transports,

les Associations soussignées annoncent, à l'occasion de la Journée de l'Accessibilité du 30 avril, la création du COMBAT -- Comité d'Organisations et de Militants de Base pour l'Accessibilité Totale – destiné à rassembler toutes les personnes, dites handicapées ou non, qui entendent réagir contre la rédaction d'une réglementation régressive, pourtant fustigée par un récent avis cinglant du Conseil d'État, légalisant un cadre bâti trop souvent inaccessible, que ce soit en termes d'établissements recevant du public, existants et nouveaux, ou de l'habitat construit depuis le 1er avril 2016.

En effet, à l'heure :

- où les phénomènes de rupture d'autonomie touchent de plus en plus de personnes au fur et à mesure de l'avancée en âge,
- où le Gouvernement vient de faire adopter par le Parlement une loi dite prétendument « Adaptation de la société au vieillissement »,
- et où par ailleurs, le nombre de personnes dites handicapées ne cesse de croître en raison de l'effet conjugué de l'augmentation des accidents de toute nature et des progrès de la médecine qui sauvent de nombreuses vies humaines mais au prix de lourdes séquelles physiques,

l'intérêt général que constituera l'écriture d'un nouveau corpus législatif et réglementaire abrogeant les dispositions régressives existantes et permettant que la Cité devienne enfin accessible à tous les citoyens, conduit **le COMBAT à porter des maintenant cette question au cœur de la campagne pour l'élection présidentielle de 2017.**

Associations signataires :

- Association Nationale Pour l'Intégration des personnes Handicapées Moteurs.
- Club Situations de Handicap, Autonomie et Citoyenneté.
- Coordination Handicap et Autonomie.
- Groupement Français des Personnes Handicapées.

Communiqué du 17 mai 2016



Vie Autonome France
Coordination Handicap et Autonomie

« Situations de Handicap, Autonomie et Citoyenneté »

Communiqué de presse

À l'occasion de la Conférence Nationale du Handicap qui sera animée par le Président de la République le jeudi 19 mai à l'Élysée, le COMBAT* rappelle l'impérieuse nécessité que soit abrogée l'Ordonnance du 26 septembre 2014 concernant l'accessibilité du cadre bâti et des transports et ses textes réglementaires afférents, et que simultanément soit mis en œuvre un nouveau corpus juridique relançant le processus d'accessibilisation de la Cité.

En effet, le choix gouvernemental de répondre favorablement aux exigences d'un grand nombre de promoteurs, de propriétaires privés et publics, et de bailleurs sociaux via la multiplication de dérogations de toute nature, non seulement en matière d'établissements recevant du public existants mais aussi en matière d'ERP neufs et de bâtiments collectifs d'habitation neufs, remet en cause les maigres acquis obtenus dans ce domaine ces 40 dernières années.

De ce point de vue, eu égard tout à la fois à la durée de vie du cadre bâti qui se mesure à minima en plusieurs décennies et à l'augmentation du nombre de personnes à mobilité réduite (conséquences d'accidents divers, rupture d'autonomie en raison de multiples pathologies, y compris cognitives, mais aussi de l'avancée en âge de la population, etc...), le COMBAT tient à souligner le caractère d'intérêt général que revêt l'accessibilité de la Cité, des logements, et des transports pour l'ensemble de la population

En outre, le COMBAT entend rappeler avec force combien le Droit à une éducation inclusive des enfants, à l'emploi des adultes, à l'accompagnement et à la Vie autonome sont très largement tributaires de l'accessibilité du cadre de vie !

Par ailleurs, le COMBAT tient à dénoncer le double langage gouvernemental depuis 10 ans qui consiste à signer des Conventions internationales stipulant que le droit à aller et venir librement relève des Droits de l'Homme et à n'avoir de cesse au plan national que de réduire l'autonomie de plus en plus de personnes au profit de quelques égoïsmes privés et d'un grand nombre de facilités publiques.

Aussi, le COMBAT se félicite de l'écho que trouve son action et appelle toutes les personnes qui se sentent concernées, à quelque titre que ce soit, par la nécessité d'agir dans ce domaine à prendre une part active, ne serait-ce que dans leur commune de résidence, à cette campagne de sensibilisation et de mobilisation de la population par toute action démocratique à leur convenance.

Le 17 mai 2016.

* COMBAT : Comité d'Organisations et de Militants de Base pour l'Accessibilité Totale.

Pour tout contact :
Vincent Assante.
03 80 71 28 91.

Communiqué du 05 août 2016



Vie Autonome France
Coordination Handicap et Autonomie

« Situations de Handicap, Autonomie et Citoyenneté »

COMBAT

(Comité d'Organisations et de Militants de Base pour l'Accessibilité Totale)

Deux années de forfaiture.

Le 26 septembre 2014, le Gouvernement promulguait une Ordonnance portant sur l'accessibilité du cadre bâti et des transports.

Conformément à nos analyses respectives qui nous ont conduit à créer le Comité d'Organisations et de Militants de Base pour l'Accessibilité Totale (COMBAT) en vue d'obtenir son abrogation, deux ans plus tard le constat est sans appel.

Pour avoir privilégié les intérêts particuliers immédiats des lobbies de l'immobilier et du commerce contre les intérêts collectifs à long terme de la population, en totale contradiction avec les principes affichés de la loi du 11 février 2005 et avec son propre discours, le Gouvernement a permis le gel de la dynamique, déjà très faible, de mise en accessibilité du million d'ERP existants. Mais aussi du cadre d'habitation à construire !

En effet, en autorisant les 800 000 ERP existants de cinquième catégorie, c'est-à-dire les commerces de proximité pouvant accueillir jusqu'à 2 à 300 personnes, à remplir une déclaration sur l'honneur -- plus de 300 000 à ce jour ! -- pour se déclarer « accessible », en accordant via la publication de nouveaux textes réglementaires de multiples dérogations qui tiennent dans de très nombreux cas plus de la complaisance que de la réalité technique, ou en revoyant, sous couvert de simplification, les normes auparavant positives au plan de l'accessibilité des salles de bains et des balcons dans les logements à construire, ceci après avoir fait voter une loi prétendant « adapter la société au vieillissement », le Gouvernement commet une véritable forfaiture.

À quelques mois des élections majeures que va connaître le Pays, au vu de ce qu'elles découvrent au cours d'une simple promenade dans les rues, la colère des personnes dites handicapées ne cesse de s'amplifier et celle-ci aura des conséquences au plan social comme au plan politique.

A quelque chose malheur est bon, car il est temps que, de « sujets », les personnes dites handicapées deviennent totalement « actrices » de leur propre vie !